

LA CROIX

Un projet décrié de centre de rétention des étrangers près de Bordeaux

Par Simon Barthélémy, correspondant régional à Bordeaux (Gironde), le 15/11/2022 à 07h14

Le ministre de l'intérieur a validé l'implantation d'un grand centre de rétention administrative (CRA) de 140 places, près de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac, qui suscite des oppositions.



Gérald Darmanin l'a annoncé, lundi 14 novembre : le futur centre de rétention administrative (CRA) de la métropole bordelaise sera construit d'ici à 2025 sur le site du Bioparc, une zone naturelle près de l'aéroport de Mérignac. Cet établissement, où seront enfermés les étrangers sans papiers en attente d'expulsion, devrait coûter 23 millions d'euros pour 140 places, soit la capacité maximum possible en droit français. Il se substituera au CRA de Bordeaux, qui, avec ses 20 places au commissariat de Mériadeck, est à la fois l'un des plus petits et des plus décriés pour ses conditions de détention.

Pendant le Covid-19, la rétention des migrants a perduré

Le nouveau centre de l'agglomération bordelaise « permettra d'augmenter de 70 à 210 places les capacités de rétention dans la région Nouvelle-Aquitaine », a indiqué le ministère, alors que la loi de programmation prévoit de construire 3 000 nouvelles places de CRA à l'horizon 2027, contre 1 859 actuellement.

Une bétonisation contestée

Cette décision, soutenue par le maire de Mérignac et le président de la métropole, suscite localement une

double opposition, sur le choix du lieu comme sur le projet lui-même. Si la métropole avait poussé dès juillet pour le choix d'une installation dans le Bioparc, le député Renaissance de Mérignac, Éric Poulliat, militait contre, relayant l'opposition de riverains et défenseurs de l'environnement au déboisement de deux hectares nécessaires à la construction du centre. Dans un communiqué, le député, « convaincu de la nécessité de construire un nouveau CRA », fait ainsi part de « ses plus grandes craintes sur la réalisation effective de ce centre », en raison du « potentiel contentieux environnemental qui (la) remettrait en cause » : « La question environnementale est majeure dans notre société, estime le député de Mérignac. L'implantation d'équipements publics ne peut pas s'y soustraire. »

Sur sa page Facebook, le collectif « NonCRABioparc » a d'ores et déjà invité « toutes les organisations, associations ou citoyens à se joindre à lui pour réaliser tous les recours administratifs possibles qui seront nécessaires pour mettre en échec ce projet ». Il devrait s'appuyer sur un avis négatif à la bétonisation du Bioparc, rendu par le Conseil national de protection de la nature sur un autre projet d'aménagement en 2019. Cette instance d'expertise du ministère de l'écologie avait identifié la zone comme « l'une des dernières grandes pénétrantes vertes de l'ouest de l'agglomération » – un important corridor écologique pour la biodiversité, et un îlot de fraîcheur urbain. Si l'emprise du CRA ne devait être que de deux hectares sur les 16 du Bioparc, l'impact serait réel.

Des places pour des familles

D'autres opposants réunis dans le collectif « antiCRA (ni ici, ni ailleurs) » attendent aussi le dépôt des permis de construire pour agir en justice. Ce collectif réunit des partis de gauche, des syndicats et des associations, dont la Cimade, seule habilitée par l'État à visiter les personnes détenues dans les CRA. Il s'oppose au principe même de cet établissement, « où les étrangers peuvent être enfermés jusqu'à trois mois pour la seule raison qu'ils n'ont pas de papiers », rappelle Cécile Roubeix. « Affirmer que les conditions de détention seront meilleures dans un centre de 140 places, c'est se voiler la face », poursuit cette intervenante pour la Cimade au CRA de Bordeaux, évoquant l'incendie ayant eu lieu dans le CRA neuf de Lyon, en février dernier.

Mineurs privés de liberté : un état des lieux « préoccupant »

Surtout, « le nouveau CRA sera conçu pour recevoir des familles avec leurs enfants, bien que la France ait été plusieurs fois condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme » pour l'enfermement d'étrangers mineurs, relève la militante.

Simon Barthélémy, correspondant régional à Bordeaux (Gironde)